

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Revenu de solidarité active (RSA)

Inscription des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) auprès de France Travail – 01 janvier 2025

À partir du **1^{er} janvier 2025**, chaque personne percevant le RSA sera obligatoirement et automatiquement inscrite à France Travail et devra ensuite signer un contrat d'engagement comportant un plan d'actions précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Ce dossier ne détaille pas les règles spécifiques prévues pour Mayotte.

- Demandeur de 25 ans ou plus
- Jeune actif
- Jeunes parents
- Parent isolé

Questions – Réponses

- A-t-on droit au RSA quand on est en congé maternité ?
- Un demandeur d'emploi a-t-il droit au RSA ?
- Un étudiant a-t-il droit au RSA ?
- Un intermittent du spectacle a-t-il droit au RSA ?
- Un travailleur indépendant peut-il bénéficier du RSA ?
- Peut-on cumuler le RSA avec d'autres aides sociales (ASS ou Aspa) ?
- Peut-on cumuler l'allocation adulte handicapé (AAH) et le RSA ?
- Une personne en volontariat a-t-elle droit au RSA et à la prime d'activité ?
- Comment le conjoint étranger est-il pris en compte dans le calcul du RSA ?
- Dans quels cas un enfant peut-il être considéré à charge pour le RSA ?
- À quoi correspond la "résidence stable et effective" en France ?
- Quelles sont les ressources prises en compte pour le calcul des droits au RSA ?
- Le train de vie peut-il être pris en compte ?
- Le RSA donne t-il droit à d'autres aides ?
- Peut-on percevoir le RSA quand on vit à l'étranger ?
- Prime de Noël : comment en bénéficier ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Prime d'activité

Pour en savoir plus

- Revenu de solidarité active (RSA)
Source : Ministère chargé des affaires sociales

Services en ligne

- [Estimer son droit au RSA \(Caf\)](#)
Simulateur
- [Demande de RSA \(Caf\)](#)
Téléservice
- [Demande de RSA \(MSA\)](#)
Téléservice
- [RSA – Demande complémentaire pour un jeune de moins de 25 ans](#)
Formulaire
- [RSA – Vérifier sa déclaration trimestrielle préremplie](#)
Téléservice
- [Demande de RSA \(Mayotte\)](#)
Formulaire
- [Demande complémentaire de RSA – non salarié \(Mayotte\)](#)
Formulaire
- [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](#)
Simulateur

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

